



Canton du Valais
COMMUNE D'ORSIERES

Plan d'affectation des zones

Modifications partielles au secteur
"Maligue"
2/3

Echelle 1:2'000

Décidé par l'Assemblée primaire en séance du

Le Président
.....

Homologué par le Conseil d'Etat en séance du

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
20.11.2019	AFD	DE	AFD
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...

Auteur du projet :



Source : Office fédéral de topographie
Reproduction autorisée par le CC GEO - canton du Valais

Av. du Rothorn 10
3940 Sierre
+41 27 451 75 75
info@bisasierre.ch



Document n° 2b/3

Légende

Affectation du sol

Zones à bâtir

- zone centre village (CV)
- zone chalets denses (R2)
- zone chalets denses (R2) à aménager
- zone chalets dispersés (R1)
- zone habitat de montagne (HM)
- zone de constructions et d'installations publiques A (ZCIP A)
- zone de constructions et d'installations publiques B (ZCIP B)

Zones de protection

- zone de protection de la nature
- prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS)

Zones agricoles

- zone agricole II
- zone agricole protégée
- zone inculte

A titre indicatif

Périmètres des modifications du PAZ

Zones de danger hydrologique (en cours d'approbation)

- danger élevé
- danger moyen
- danger faible
- danger résiduel

Zones de danger d'avalanches (en cours d'approbation)

- danger faible

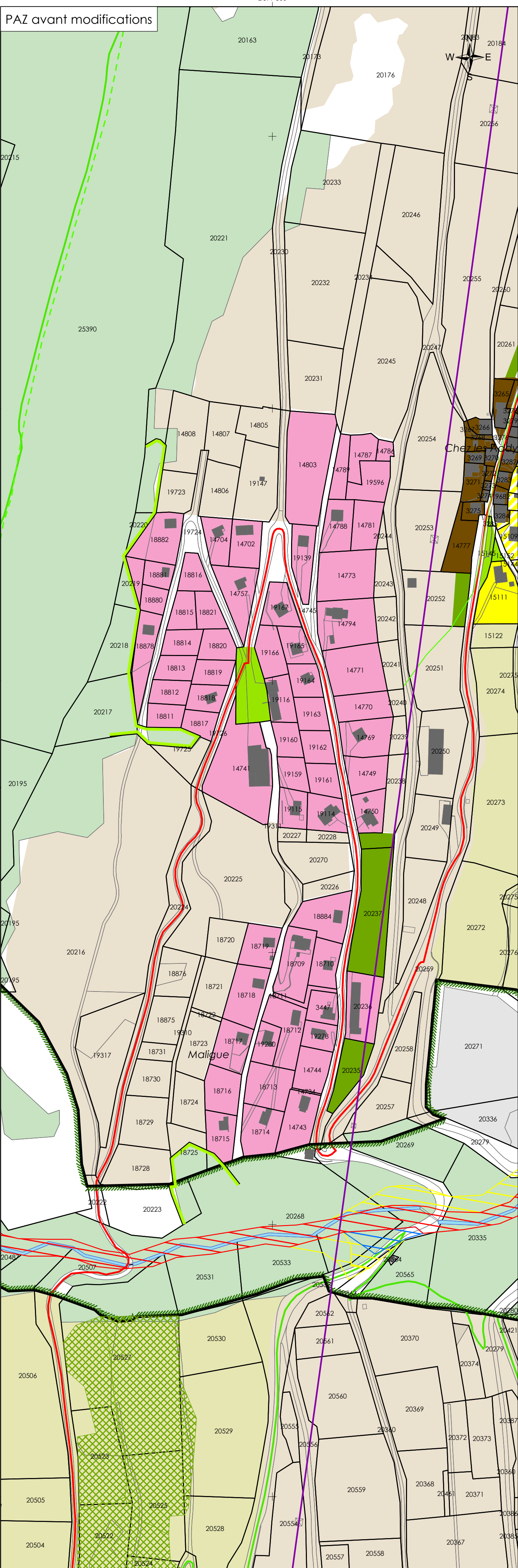
Constatacion de la nature forestière en zone à bâtir

- délimitation forestière définitive
- aire forestière
- Cours d'eau
- Lignes à haute tension

Voies de communication historiques (IVS)

- importance locale, substance
- importance locale, tracé historique

PAZ avant modifications



PAZ après modifications

